

POPSU 2

LES THEMES DE RECHERCHE

La présentation des thèmes ci-dessous est donnée à titre indicatif : elle sera enrichie à travers les contacts avec les agglomérations, puis finalisée après la remise des candidatures, pour permettre de prendre en compte les adaptations proposées par les équipes.

Thème 1 : la prise en compte de la durabilité à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole

Dans les villes concernées, comment l'action publique prend-elle en compte les effets de l'organisation spatiale sur les émissions de gaz à effet de serre GES ? Comment s'articulent la production de normes très strictes en matière d'environnement, et les nécessaires négociations et adaptations qui caractérisent l'action publique dans le champ de l'aménagement urbain ? Comment les objectifs du développement durable (non confondus avec ceux de la lutte pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre) contribuent-ils, avec la crise et ses effets, à une redéfinition des stratégies urbaines ?

Thème 2 : les gares, pôles d'échanges et leurs quartiers

Quelles sont les stratégies urbaines que le renouvellement de ces équipements impose aux villes et à quelles échelles ? Quelles en sont les conséquences sur les mobilités urbaines et sur l'organisation de l'espace urbain ? Comment prendre en compte les usages de la mobilité ? Quel est le rôle des nouvelles gares TGV et quel est leur poids sur les choix économiques des collectivités locales ? Comment les gares (et d'autres pôles d'échanges) se transforment-elles en de nouveaux objets urbains ?

Thème 3 : les « fragilités urbaines »

Quelles sont les « fragilités urbaines » aujourd'hui : fragilités dans l'organisation urbaine (prix des logements, fonctionnement des équipements et des services urbains, occupations de l'espace fonctionnellement dangereuses) ; fragilités sociales (liées aux effets de la crise, par exemple les arrivées massives de chômeurs en fin de droits, mais aussi à des évolutions structurelles sur le plan sociologique, démographique, culturel) ; fragilités économiques (même en contexte favorable) ; fragilités environnementales (par exemple la nouvelle acuité de la question de l'eau). En quoi la crise actuelle agit comme un révélateur de ces fragilités urbaines ? Comment les responsables des villes s'organisent-ils (et peuvent-ils s'organiser) pour identifier ces « fragilités urbaines » et les risques qu'elles représentent, et pour les traiter (par exemple, retour sur les dispositifs ANRU, etc.).

Thème 4 : la régulation territoriale

Quelles sont les modalités de mise en cohérence des diverses actions de production d'une ville, publiques ou privées ? Par quelles coopérations, quelles institutions, l'établissement de quels types de règles du jeu passent-elles ? Quels outils mobilisent-elles ? Dans quelle mesure l'articulation entre les plans et les projets en rend-elle compte ? Comment la notion européenne de développement intégré est-elle interprétée ? Quel est le rôle des circulations des personnes, des pratiques, des modèles ?

Thème 5 : économie de la connaissance

Quelle est la place de l'économie de la connaissance dans l'organisation sociale des agglomérations, mais aussi dans les stratégies des acteurs publics pour l'aménagement de leurs métropoles ? Ceci pose la question du rôle nouveau des universités (quel est le rôle des universités dans les dynamiques urbaines ? Comment s'articule l'aménagement universitaire et l'aménagement urbain à une échelle élargie ? Comment prendre en compte les modes de vie et les attentes des étudiants). Toutes les démarches de type cluster sont également concernées et plus généralement la place des activités économiques qui reposent sur la création et la gestion d'informations. La question de la culture y a souvent été associée ces dernières années ; dans quelle mesure cela a-t-il évolué ?

Ces thèmes seront analysés notamment à travers :

- La transformation des dispositifs d'action (évolution des structures des services – formes actuelles des PPP, etc.)
- L'analyse des politiques publiques locales et de l'action au quotidien, en privilégiant la mise en évidence des nouvelles formes de l'action publique.
- Des projets d'aménagement en cours considérés comme particulièrement significatifs de débats et d'interrogations ou porteurs d'innovations. On étudiera les choix, le contenu des projets (architectural, urbain, en termes de conception, d'usage et de gestion), l'articulation entre processus de projet et stratégie globale, etc.
- La place de la conception architecturale et urbaine, dès l'amont, pour la définition des stratégies (place du projet comme révélateur des stratégies, comme enjeu entre acteurs, comme occasion pour négocier des programmes, comme préfiguration des stratégies, etc. ; pertinence de l'implication de la conception selon les échelles territoriales ...)
- Les acteurs émergents qui font la ville (leur fonctionnement, leurs relations avec les collectivités....)
- Etc.

6/ CALENDRIER DE LA CONSULTATION DE RECHERCHE

23 Août 2010	Remise des propositions.
Mi septembre 2010	Jury de sélection des propositions.
Novembre 2010	Lancement des recherches.
Juin 2012	Rendu des recherches.
Septembre 2012 –Janvier 2013	Restitution à travers des séminaires et publication des ouvrages.

7/ DOSSIERS DE CANDIDATURE

Dans sa réponse à la consultation, chaque équipe doit fournir les éléments suivants :

A/ Un document présentant la composition du consortium candidat :

- équipes de recherche d'une part : nom, qualités et références (CV) du responsable chercheur de la candidature ; coordonnées de l'institution de recherche en charge de la gestion financière du contrat ; composition des équipes (noms et laboratoire de rattachement) ;
- EPCI et possibles autres participants d'autre part : raison sociale ou dénomination sociale ; adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie ; forme juridique et N° SIRET, statuts ; prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat ; nom et qualité du technicien responsable de la candidature au sein des collectivités.

B/ Un document précisant les thèmes choisis dans le cadre de la candidature.

Pour chacun des thèmes :

- Le nom du responsable chercheur et du responsable acteur (en précisant si l'équipe souhaite être responsable de la comparaison sur le thème).
- La composition de l'équipe des chercheurs qui sera amenée à travailler sur le thème (noms, prénoms, titres, fonctions, organismes, adresses, téléphones, télécopies, méls), et des références permettant d'apprécier leurs capacités à travailler sur le thème (CV succinct ; préciser le cas échéant les éventuels travaux de recherche en cours sur le sujet).
- Une note présentant les questions que se posent les acteurs sur le thème, et l'intérêt du thème pour les collectivités.
- Une note de cadrage présentant le projet de recherche de l'équipe sur le thème : question(s) de recherche traitée(s) ; hypothèse(s) ; méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir) ; références bibliographiques essentielles sur la (les) question(s) traitée(s) ; temps affecté à la recherche ; précisions sur la manière dont l'équipe se positionne sur les questions de comparaison avec les autres villes.
- Des propositions de chercheurs européens ayant travaillé sur de grandes métropoles européennes et qui pourraient être associés au travail comparatif sur le thème.

C/ Une déclaration d'engagement, de la part de chacun des partenaires au sein du consortium (et en particulier de la part du principal EPCI), à participer au programme de recherche, conformément aux dispositions de la présente consultation, en cas de sélection de la candidature.

D/ Le budget prévisionnel de la recherche (sur la base d'une participation de 50 000 € TTC de la part du PUCA, et de 50 000 € TTC de la part des collectivités locales), détaillant le budget alloué pour chacun des thèmes et le budget alloué à la coordination (hors coordination des thèmes).

Le jury évaluera les propositions sur la base des critères suivants, qui doivent être appréciables dans les dossiers de candidatures :

- Engagement des collectivités dans le programme, et implication des acteurs dans le fonctionnement du programme.
- Compétences des équipes de recherche par rapport aux thèmes choisis.
- Qualité et originalité des projets de recherche proposés sur les thèmes choisis.

8/ JURY DE SELECTION

Le comité d'orientation du programme POPSU 2 est en cours de constitution. Il sera composé de chercheurs reconnus pour leur compétence sur les thèmes du programme, mais également de professionnels et de personnalités dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

Les membres du comité assureront la sélection des candidatures, pourront participer aux discussions sur le travail comparatif sur chacun des thèmes, et à l'évaluation de la production du programme.

9/ ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures devront parvenir obligatoirement :

à l'attention de Mme Isabelle LEJEUNE

avant le 23 Août 2010 à 18h00

- en version électronique (mél : isabelle.lejeune@developpement-durable.gouv.fr)

ET

- en document papier recto-verso, en 15 exemplaires, sans couverture cartonnée ou plastique + 1 exemplaire reproductible (non agrafé) à l'adresse suivante :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
DGALN / **PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE**
Consultation POPSU 2
Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92 055 La Défense cedex

à l'attention de Isabelle LEJEUNE (6^{ème} étage – bureau 6.36)

Responsable du programme :

Danièle VALABREGUE

Mél : daniele.valabregue@developpement-durable.gouv.fr

Le texte de cette consultation est disponible sur le site du PUCA :

<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>

ou sur le site du programme POPSU :

<http://www.gip-epau.archi.fr/POPSU/valorisation/>

Rappel du calendrier de la consultation

Remise des propositions : 23 Août 2010

Jury de sélection des propositions : Septembre 2010